

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 13 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 38/2025

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame RAFIA Kadijia, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène, Madame HAMOU THERREY Bernadette, Madame SAHUN Véronique, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAULT Marie-Thérèse

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame DESCLOUX Odette, Madame RIOUAL Françoise

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe.

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12

Date de convocation : 02/10/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 12 (douze) voix. Mme LIZEE Anne-Christine a donné "bon pour pouvoir" à Mme REVOL

OBJET : ACQUISITION D'UNE NOUVELLE VERSION DU LOGICIEL DE L'EPICERIE SOCIALE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

par les travailleurs sociaux du CCAS et les partenaires sociaux de la ville, afin de leur proposer un accompagnement par le biais d'une aide alimentaire et sociale,

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la gestion des bénéficiaires, des stocks, des statistiques, du suivi des distributions et de l'administration de la structure,

Considérant que pour répondre à ces besoins, trois devis ont été sollicités :

Fournisseur	Logiciel	Montant TTC annuel	Observations
Société Softinnov	Escarcelle	360 €	Logiciel simple, spécialisé dans la gestion des épiceries sociales et solidaires
Société DS2JL	JTR17	1 200 €	Option extranet, maintenance et réindexation tarifaire annuelle
Association UGESS	Lopepi UGESS (avec adhésion)	1 070 €	Logiciel spécialisé, coût plus élevé
Association UGESS	Lopepi UGESS (sans adhésion)	3 000 €	Logiciel spécialisé, coût très élevé

Considérant que le logiciel **Escarcelle** de la société **Softinnov** répond pleinement aux besoins exprimés par le service et présente le meilleur rapport qualité/prix,

Considérant que son coût annuel de **360 € TTC** est le plus avantageux parmi les solutions proposées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents décide :

D'autoriser l'acquisition du logiciel **Escarcelle** auprès de la société **Softinnov**, pour un montant annuel de **360 € TTC** correspondant à l'abonnement du service.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 du CCAS, section fonctionnement, chapitre 11, nature 6156.

D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération, ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

